

# CS 2026

25, 27 et 28 juin 2026  
Courtételle (JU)

Arnaud Tendon  
Champion de Suisse junior 2020

# CHAMPIONNATS SUISSES DE CYCLISME SUR ROUTE

# GUIDE TECHNIQUE

Photo : Georges Henz



**RAIFFEISEN**

**HEURON**



**SWISS CYCLING**



## Sommaire

Collège des commissaires.....	2
Contre-la-montre : .....	2
Courses en ligne : .....	2
Contacts d'urgence.....	3
Comité d'organisation .....	4
Règlement commun.....	5
Règlement spécifique contre-la-montre.....	7
Règlement spécifique courses en ligne.....	9
Programme.....	13
Jeudi.....	13
Samedi.....	13
Dimanche.....	14
Parcours .....	15
Contre-la-montre long.....	15
Contre-la-montre Court.....	15
Courses en ligne - Long.....	16
Course en ligne - Court.....	17
Course en ligne - Critérium .....	17
Plan de situation.....	18
Plan de situation général parcours.....	19
Accès au ravitaillement.....	19
Plan d'accès au parking.....	20
Plan zone d'arrivée.....	21
Plan de déviation.....	22
Contrôle du matériel contre-la-montre.....	23
Partenaires.....	24

## Collège des commissaires

### Contre-la-montre :

1. Président	Christian Bétrisey
2. Chef de course	Andrea Marco Steiger
3. Juge à l'arrivée	Seppo Schüpbach
4. Commissaire moto	Frédéric Luy
5. Commissaire moto	Dario Bassi
6. Contrôle du matériel	Pierre Curchod
7. Départ	Mirjam Nowak
8. Stagiaire	Sylvain Imbourg

### Courses en ligne :

1. Président	Christian Bétrisey
2. Chef de course	Laurent Pittet
3. Juge à l'arrivée	Mirjam Nowak
4. Commissaire moto	Frédéric Luy
5. Commissaire moto	Seppo Schüpbach
6. Commissaire moto	Pascal Ingold
7. Commissaire moto	Dario Bassi
8. Stagiaire	Sylvain Imbourg

Sécurité assurée par l'Escorte de Sécurité Mobile du Jura (ESMJ)

Responsable : Gilles Aubry (079 267 43 22)

## Contacts d'urgence

### Service sanitaire

Formasim 078 609 97 16

[www.formasim.ch](http://www.formasim.ch)

### Médecin des courses en ligne

Carlos Munoz 079 823 14 22

### Service de secours des courses en ligne

DamienHennet 078 788 76 44

Patricia Hennet 079 306 67 18

**Ambulance** 144

**Hôpital de Delémont** 032 421 21 21

Fbg des Capucins 30, 2800 Delémont

**Rega** 1414

## Comité d'organisation

Co-président d'organisation	Laurent Hennet	076 358 99 84 <a href="mailto:laurent.hennet78@gmail.com">laurent.hennet78@gmail.com</a>
Co-président d'organisation	Robin Joliat	078 779 71 56 <a href="mailto:robin.joliat@ik.me">robin.joliat@ik.me</a>
Secrétaire	Romain Aubert	<a href="mailto:info@cs2026jura.ch">info@cs2026jura.ch</a>
Resp. parcours et sécurité	Alexandre Mercier	078 654 84 29
Resp. programme et gestion des courses	Yves Mercier	079 376 74 45
Caissier	Daniel Crevoisier	
Resp. communication et médias	Pierre-Alain Berret	
Resp. subsistance et infrastructures	Clovis Chételat	
Resp. sponsoring	Stéphane Joliat	
Resp. des bénévoles	Gérald Marchand	

## Règlement commun

### Article 1 : Organisation

Les championnats suisses de cyclisme sur route 2026 (CS) sont organisés par l'Association Tour du Jura et Swiss Cycling sous le règlement de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et de Swiss Cycling (SC).

### Article 2 : Catégories

Le CS est organisé pour les catégories suivantes :

- U17 femmes et hommes
- U19 femmes et hommes
- Elite femmes et hommes (Nat + Int)
- Master femmes et hommes
- Paracycling handbike et debout dames et hommes

Les Swiss Road Series sont organisées pour les catégories suivantes :

- U11 filles et garçons
- U13 filles et garçons
- U15 filles et garçons

### Article 3 : Participation

Les athlètes de nationalité suisse ou liechtensteinoise sont autorisés à prendre le départ. Une licence annuelle est obligatoire pour les catégories U19, Élite et Para-cyclisme.

Pour les catégories U11, U13, U15, U17, Masters femmes et hommes, des licences journalières peuvent être achetées. La carte de membre de Swiss Cycling doit être présentée au moment de l'achat lors de la remise des dossards. Une licence journalière coûte Fr. 15 (U11-U17) ou Fr. 30 (Masters) et est ajoutée à la taxe d'inscription. Le formulaire peut être téléchargé [ici](#) ou rempli sur place. Il doit être remis lors de la remise des dossards et accompagné d'un justificatif de paiement.

Les Liechtensteinois courent hors compétition et ne peuvent prétendre au titre.

La catégorie U17 n'est pas un titre officiel, car il ne s'agit pas d'une catégorie UCI. Par conséquent, les étrangers sont également autorisés à participer s'ils remplissent les conditions suivantes :

La participation à la course de la catégorie U17 à l'occasion des championnats suisses est également possible pour les coureurs sans code SUI/LIE Il ne s'agit pas d'un championnat officiel, mais d'une course pour le titre de « Swiss Champion U17 ».

La participation est possible si les conditions suivantes sont remplies :

- être domicilié en Suisse depuis plus de 12 mois
- être licencié dans un club enregistré auprès de Swiss Cycling depuis plus de 12 mois
- la participation aux championnats nationaux de son pays d'origine n'est pas (plus) possible la même année

- l'inscription / la demande concernant la course U17 doit être soumise à Swiss Cycling. Une attestation de domicile doit être jointe au dossier.

Pour s'inscrire, cliquez ici : <https://www.mso.swiss/fr/events/2529-cs-de-cyclisme-sur-route-25062026#widget-2529>

Les inscriptions peuvent être effectuées exclusivement en ligne via la plateforme MSO SWISS.

La date limite d'inscription régulière est fixée au 14 juin 2026 à 23h59

Les inscriptions tardives sont possibles uniquement pour les courses sur route du samedi et du dimanche :

A partir du 15 juin 2026, 0h00 prix normal plus Fr. 10

A partir du 25 juin 2025, de 0h00 à 1h avant le départ : prix doublé

Pour le contre-la-montre :

Toutes les personnes de nationalité suisse ou liechtensteinoise sont autorisées à participer. Les coureurs qui ne sont pas de nationalité suisse ou liechtensteinoise peuvent, s'ils sont en possession d'une licence de Swiss Cycling, disputer les CS contre-la-montre hors compétition.

Ils ne seront cependant pas classés et n'auront pas droit aux prix.

Pour s'inscrire, cliquez ici : <https://www.mso.swiss/fr/events/2529-cs-de-cyclisme-sur-route-25062026#widget-2529>

Inscription tardive pas autorisée. Délais 14 juin 2026 à 23h59.

Pour les Swiss Road Series, le délais d'inscription est fixé au 22 juin 23h59.

A partir du 23 juin 2026, 0h00 prix normal plus Fr. 10

Le contrôle des licences et la distribution des dossards se feront devant le magasin de cycles Joliat Cycles, Rue Saint-Maurice 17, 2852 Courtételle à proximité de la ligne d'arrivée <https://maps.app.goo.gl/nLMQ2dwUuajpzfNd6> (voir plan de situation page ?).

#### Article 4 : Permanence

La permanence se trouve devant le magasin de cycles Joliat Cycles, Rue Saint-Maurice 17, 2852 Courtételle à proximité de la ligne d'arrivée

<https://maps.app.goo.gl/nLMQ2dwUuajpzfNd6> (voir plan de situation page ?) et est ouverte comme suit :

Jeudi 25 juin 2026 : 8h – 21h

Samedi 27 juin 2026 : 6h30 – 18h45

Dimanche 28 juin 2026 : 6h – 19h30

#### Article 5 : Numéros de départ

Chaque participant(e) reçoit à la remise des dossards un numéro de cadre et un numéro de dossard.

(Paracyclistes et U11/U13/U15 seulement dossard).

Les numéros ne doivent pas être pliés ou réduits. Le non-respect sera sanctionné par les commissaires.

Les paracyclistest reçoivent également deux numéros autocollants qui doivent être apposés sur le côté droit du casque et sur la jambe droite.

## Règlement spécifique contre-la-montre

### Article 1 : Contrôle matériel

Toutes les catégories doivent se soumettre au contrôle officiel des vélos avant le départ au minimum 10 minutes avant leur départ. Ces contrôles sont effectués à proximité de la rampe de départ. Se référer au tableau chapitre "Contrôle matériel contre-la-montre".

### Article 2 : Véhicules d'accompagnement

Seuls les coureurs de la catégorie Femmes et Hommes Elites peuvent avoir une voiture suiveuse. La voiture suiveuse doit être annoncée lors de l'inscription et présenter la licence de directeur sportif à l'organisateur.

Avant le départ, elle doit être dans la zone d'attente et se soumet aux instructions des commissaires.

Le conducteur de la voiture suiveuse connaît le règlement et se comporte de façon fair-play et correcte vis-à-vis des autres concurrents, des commissaires, autres véhicules de l'organisation, de la sécurité et des postes situés sur le parcours. En s'inscrivant, le concurrent s'engage à informer le conducteur du véhicule

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de rouler derrière les coureurs dans toutes les autres catégories sous peine de disqualification.

Les athlètes de la catégorie para-Cycling (handbike + debout) peuvent être accompagnés par un cycliste. Celui-ci doit être annoncé avec son nom et son numéro de téléphone.

Tout coureur poussant et / ou protégeant du vent sera disqualifié.

### Article 3 : Cérémonie protocolaire

Les trois coureurs les mieux classés par catégorie doivent être présents pour la cérémonie protocolaire à l'heure indiquée dans l'horaire.

Le meilleur jurassien des catégories élites, U23, U19 hommes et femmes sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire pour y recevoir leur prix.

Pour les heures de cérémonies protocolaires des championnats Suisses, merci de se référer au tableau chapitre "Programme".

### Article 4 : Amendes

Les amendes sont prononcées selon les dispositions des Règlements de l'UCI et de SC.

### Article 5a : Exclusion de responsabilité et assurance

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages matériels survenant avant, pendant et après la manifestation. Chaque participant reconnaît et accepte expressément l'exclusion de responsabilité de l'organisateur et/ou de ses auxiliaires pour tous dommages de toute nature, y compris les dommages corporels, matériels et immatériels. Toute revendication en dommages-intérêts à l'encontre de l'organisateur et/ou de ses auxiliaires, des sponsors ou des communes riveraines en raison de dommages et blessures de toute nature est exclue dans les limites autorisées par la loi.

Chaque participant déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile personnelle et d'une assurance accidents couvrant toutes deux à suffisance sa participation à la

manifestation, et renonce à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre l'organisateur et/ou ses auxiliaires.

#### Article 5b : Données personnelles et droit à l'image

En s'inscrivant à la manifestation, chaque participant consent à ce que les données personnelles fournies lors de l'inscription soient traitées par l'organisateur aux fins d'organisation et de gestion de la manifestation, ainsi que de publication des résultats, conformément à la législation suisse sur la protection des données.

Chaque participant consent en outre à ce que les photographies, images, séquences vidéo et enregistrements sonores le représentant, réalisés avant, pendant et après la manifestation, soient utilisés et diffusés par l'organisateur dans le cadre de la couverture médiatique et de la promotion de la manifestation, sur tout support et par tout canal de diffusion actuels ou futurs, notamment la presse écrite, la télévision, la radio, Internet et les réseaux sociaux, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque compensation financière.

#### Article 6 : Protection de l'environnement

Les déchets ne peuvent être jetés qu'à proximité immédiate de la zone de déchets signalée par des panneaux et nettoyée par les organisateurs. En cas de non-respect de ces dispositions, le coureur sera sanctionné et/ou disqualifié selon les dispositions du règlement de SC / UCI.

#### Article 7 : Sécurité

Les courses ont lieu sur des routes partiellement fermées. Pour certains tronçons, les routes ne peuvent être fermées que temporairement et brièvement. La sécurisation s'effectue majoritairement par des signaleurs ; les routes secondaires peu fréquentées peuvent être bloquées par du matériel de barrage ou des motos accompagnent la course et sécurisent le parcours de manière additionnelle. Si la sécurisation du parcours est en principe assurée, chaque participant est tenu de respecter la loi sur la circulation routière durant la course. Même si les routes publiques sont fermées à la circulation générale, il faut toujours s'attendre à des véhicules stationnés et/ou des véhicules venant en sens inverse ou nous dépassant sur le parcours. L'anticipation au freinage et l'obligation de rouler à droite doivent être observés à tout moment. Il convient absolument de suivre les instructions de la police et de l'organisation durant la course ; en cas de non-respect, le coureur peut être sanctionné et/ou disqualifié.

Différents véhicules (motos, véhicules sanitaires, véhicules de soutien, etc.) accompagnent la course. Ces véhicules permettent de garantir la sécurité et le bon déroulement de toutes les courses. Il convient absolument de suivre les instructions, en cas de non-respect, le coureur peut être sanctionné et/ou disqualifié. Dans tous les cas, il convient de permettre le dépassement des véhicules de soutien, qui se signalent par un coup de klaxon.

#### Article 8 : Sanitaire

Un poste sanitaire se situe dans la zone de d'arrivée.

#### Article 9 : Antidopage

Les dispositions antidopage de l'UCI et de SC s'appliquent.

Le local pour les contrôles antidopage se situe à l'Administration Communale de Courtételle Rue Emile-Sanglard 5 <https://maps.app.goo.gl/wLmPFTmTNCqZ5c9Z9>

Les coureurs convoqués pour un contrôle seront abordés par des chaperons qui les accompagneront sur le chemin du contrôle.

#### Article 10 : Planche des prix

Les planches de prix suivantes s'appliquent :

Planche de prix 1 du règlement Swiss Cycling. Vous trouvez le détail [ici](#).

Les primes seront versés à chaque participant à la suite des cérémonies protocolaires à proximité de la cantine sur le site d'arrivée.

## Règlement spécifique courses en ligne

**Pour les Road Series, se référer au règlement disponible [ici](#).**

#### Article 1 : Réunion des directeurs sportifs

Élite femmes :

La séance aura lieu le samedi 27 juin 2026 à 12h30, à la permanence, devant le magasin Joliat Cycles, Rue Saint-Maurice 17, 2852 Courtételle à proximité de la ligne d'arrivée <https://maps.app.goo.gl/nLMQ2dwUuajpzfNd6> (voir plan de situation page ?)

Les véhicules d'accompagnement sont autorisés à partir de cinq (5) athlètes féminines. Il est également possible de créer des équipes mixtes. Les équipes doivent être inscrites par e-mail ([yves\\_mercier@hispeed.ch](mailto:yves_mercier@hispeed.ch)) au plus tard le vendredi 20 juin. La participation à la réunion est obligatoire.

Hommes d'élite :

La séance aura lieu le dimanche 28 juin 2026 à 11h45, à la permanence, devant le magasin Joliat Cycles, Rue Saint-Maurice 17, 2852 Courtételle à proximité de la ligne d'arrivée <https://maps.app.goo.gl/nLMQ2dwUuajpzfNd6> (voir plan de situation page ?)

Les véhicules d'accompagnement sont autorisés à partir de cinq (5) athlètes. Il est également possible de créer des équipes mixtes. Les équipes doivent être inscrites par e-mail ([yves\\_mercier@hispeed.ch](mailto:yves_mercier@hispeed.ch)) au plus tard le vendredi 20 juin. La participation à la réunion est obligatoire.

#### Article 2 : Session Sécurité des courses

La réunion aura lieu le jeudi 25 juin à 8h30 à la gare de Courtételle <https://maps.app.goo.gl/vKCLn16iysjsYCmM9> sur le site de départ. Une séance est également prévue à 17h au même endroit.

Le samedi 27 juin 2026 8h00 et le dimanche 28 juin 2026 à 7h30 à la permanence devant le magasin de cycles Joliat Cycles, Rue Saint-Maurice 17, 2852 Courtételle à proximité de la ligne d'arrivée <https://maps.app.goo.gl/nLMQ2dwUuajpzfNd6> (voir plan de situation page ?)

La réunion est obligatoire, notamment pour les fonctions mentionnées ci-dessous :

- Commissaires
- Chauffeurs Véhicules d'accompagnement et service de course neutre
- Chauffeurs VIP
- Motos de sécurité

#### Article 3 : Radiotour

Les appareils Radiotour peuvent être retirés à la remise des dossards.  
Samedi 27 juin 2026 à partir de 6h30  
Dimanche 28 juin 2026 à partir de 6h00

Radiotour est assurée par la société TopKom.

#### Article 4 : Service de course neutre

Le service neutre de course est assuré par l'ASOC et se compose de deux (2) véhicules maximums par course.

#### Article 5 : Clôture des contrôles

Conformément au règlement UCI, tout(e) coureur(se) des catégories Elite Hommes et Elite Dames arrivant dans un temps supérieur de plus de 8% par tour au temps du vainqueur ne sera plus pris(e) en compte dans le classement. En cas de circonstances exceptionnelles, le collègue des commissaires, en liaison avec l'organisateur, peut modifier ce temps.

#### Article 6 : Zone de ravitaillement, de dépôt de déchets et de support technique

La zone se trouve à la sortie de Develier comme indiqué sur le plan du parcours [page ?](#)

Les déchets ne peuvent être jetés qu'à l'endroit indiqué. Le ravitaillement et l'assistance technique ne sont autorisés que dans la zone indiquée et uniquement sur le côté droit de la route. En cas de non-respect, le participant sera sanctionné et/ou disqualifié.

Des places de parking sont disponibles à proximité de la zone réservée au ravitaillement, au littering et au support technique. La zone <https://maps.app.goo.gl/b3oxidpeedUnyJNS7> est accessible en voiture selon le plan [page ?](#)

Il est possible de se ravitailler dans les véhicules d'accompagnement tout au long du parcours, mais les règles suivantes doivent être respectées :

- Pas de ravitaillement pendant les 30 premiers kilomètres
- Pas de ravitaillement pendant le dernier tour

Des règles différentes en raison de conditions météorologiques particulières seront annoncées lors des réunions (article 1) et répétées par le speaker.

#### Article 7 : Contrôle des signatures

Le contrôle des signatures se fera devant l'espace VIP pour les catégories élite femmes et élite hommes. Pour toutes les autres catégories, le contrôle des signatures se fera devant le magasin Joliat Cycles. Pas de signature pour les catégories des Swiss Road Serie.

#### Article 8 : Remise des prix

Les trois (3) premiers athlètes sont tenus de se rendre au podium après avoir franchi la ligne d'arrivée.

Pour les catégories Elite Dames et Elite Hommes, les trois (3) premiers du classement de la montagne seront également récompensés.

Les prix en espèces sont payés selon le schéma de prix en espèces 1 de Swiss Cycling. Les prix en espèces doivent être retirés au podium. Les créances relatives aux prix en espèces non retirés s'éteignent à la fin de la manifestation.

Les trois premiers du classement de la montagne (élite dames et élite hommes) reçoivent les prix en espèces suivants :

1<sup>re</sup> place 200 francs, 2<sup>e</sup> place 100 francs et 3<sup>e</sup> place 50 francs.

Le meilleur jurassien classé dans les catégories U17, U19, Elite chez les femmes et les hommes sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire pour y recevoir un prix.

Pour les courses des Road Serie, il n'y a pas de remise de prix en espèces. En lieu et place, il y aura une proclamation des résultats avec remise de prix en nature. Tous les classés peuvent se rendre au podium.

#### **Article 9 : Classement au sommet**

Pour les catégories Elite Dames et Elite Hommes, un prix de la montagne est attribué. Le prix de la montagne se trouve sur au passage du Bois-de-Robe.

<https://maps.app.goo.gl/wbNUFcyq3pyYkoYLA>

Elite dames : attribution de points par tour : 3, 2 et 1 point(s) pour les trois (3) premiers classés. Sont évalués les passages des tours 1, 3 et 5.

Elite Hommes : attribution de points par tour : 3, 2 et 1 point(s) pour les trois (3) premiers classés. Sont évalués les passages dans les tours 1, 3, 5, et 7

Le vainqueur et la vainqueure seront honorés directement après le podium des CS. Seuls les coureurs qui terminent la course sont récompensés.

#### **Article 10 : Amendes**

Les amendes sont prononcées conformément aux règlements de l'UCI et de Swiss-Cycling.

#### **Article 11a : Exclusion de responsabilité et assurance**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages matériels survenant avant, pendant et après la manifestation. Chaque participant reconnaît et accepte expressément l'exclusion de responsabilité de l'organisateur et/ou de ses auxiliaires pour tous dommages de toute nature, y compris les dommages corporels, matériels et immatériels. Toute revendication en dommages-intérêts à l'encontre de l'organisateur et/ou de ses auxiliaires, des sponsors ou des communes riveraines en raison de dommages et blessures de toute nature est exclue dans les limites autorisées par la loi.

Chaque participant déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile personnelle et d'une assurance accidents couvrant toutes deux à suffisance sa participation à la manifestation, et renonce à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre l'organisateur et/ou ses auxiliaires.

#### **Article 11b : Données personnelles et droit à l'image**

En s'inscrivant à la manifestation, chaque participant consent à ce que les données personnelles fournies lors de l'inscription soient traitées par l'organisateur aux fins d'organisation et de gestion de la manifestation, ainsi que de publication des résultats, conformément à la législation suisse sur la protection des données.

Chaque participant consent en outre à ce que les photographies, images, séquences vidéo et enregistrements sonores le représentant, réalisés avant, pendant et après la manifestation, soient utilisés et diffusés par l'organisateur dans le cadre de la couverture médiatique et de la promotion de la manifestation, sur tout support et par tout canal de

diffusion actuels ou futurs, notamment la presse écrite, la télévision, la radio, Internet et les réseaux sociaux, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque compensation financière.

#### Article 13 : Sécurité

Les courses ont lieu sur des routes partiellement fermées. Pour certains tronçons, les routes ne peuvent être fermées que temporairement et brièvement. La sécurisation s'effectue majoritairement par des signaleurs ; les routes secondaires peu fréquentées peuvent être bloquées par du matériel de barrage ou des motos accompagnent la course et sécurisent le parcours de manière additionnelle. Si la sécurisation du parcours est en principe assurée, chaque participant est tenu de respecter la loi sur la circulation routière durant la course. Même si les routes publiques sont fermées à la circulation générale, il faut toujours s'attendre à des véhicules stationnés et/ou des véhicules venant en sens inverse ou nous dépassant sur le parcours. L'anticipation au freinage et l'obligation de rouler à droite doivent être observés à tout moment. Il convient absolument de suivre les instructions de la police et de l'organisation durant la course ; en cas de non-respect, le coureur peut être sanctionné et/ou disqualifié.

Différents véhicules (motos, véhicules sanitaires, véhicules de soutien, etc.) accompagnent la course. Ces véhicules permettent de garantir la sécurité et le bon déroulement de toutes les courses. Il convient absolument de suivre les instructions, en cas de non-respect, le coureur peut être sanctionné et/ou disqualifié. Dans tous les cas, il convient de permettre le dépassement des véhicules de soutien, qui se signalent par un coup de klaxon.

#### Article 14 : Service sanitaire

Un poste de secours se trouve dans la zone de départ et d'arrivée. Un médecin de course accompagne les courses les deux jours de course dans un véhicule identifié à cet effet.

#### Article 15 : Antidopage

Les dispositions antidopage de l'UCI et de SC s'appliquent.

Le local pour les contrôles antidopage se situe à l'Administration Communale de Courtételle Rue Emile-Sanglard 5 <https://maps.app.goo.gl/wLmPFTmTNCqZ5c9Z9>

Les coureurs convoqués pour un contrôle seront abordés par des chaperons qui les accompagneront sur le chemin du contrôle.

#### Article 16 : Protection de l'environnement

Les déchets ne peuvent être jetés qu'à proximité immédiate de la zone de déchets signalée par des panneaux et nettoyée par les organisateurs. En cas de non-respect de ces dispositions, le coureur sera sanctionné et/ou disqualifié selon les dispositions du règlement de SC / UCI.

## Programme

### Jeudi

Début	Fin	Course	Circuit	Nb tour	Distance	Dénivelé
<b>Jeudi 25 juin 2026</b>						
10h00	*10h50	Handbike Homme	CLM Court	1	10.3	124
*10h20	*11h00	Handbike Femme	CLM Court	1	10.3	124
*10h30	*11h05	Paracycling Homme	CLM Court	1	10.3	124
*10h45	*11h10	Paracycling Femme	CLM Court	1	10.3	124
11h30	4 cérémonies (Handbike F, Handbike H, Paracycling F, Paracycling H)					
13h30	*14h10	U19 Femme	CLM Long	1	16.3	268
*13h45	*14h50	U19 Homme	CLM Long	1	16.3	268
*14h25	*15h40	Masters	CLM Long	1	16.3	268
*15h10	*15h50	U23 Femme	CLM Long	1	16.3	268
*15h25	*16h15	U23 Homme	CLM Long	1	16.3	268
16h30	4 cérémonies (U19 F, U19 H, U23 F, U23 H)					
17h10	8 cérémonies (4x Master F, 4x Master H)					
18h00	*19h15	Elite Femme	CLM Long	2	32.6	536
19h00	*20h10	Elite Homme	CLM Long	2	32.6	536
20h15	4 cérémonies (Femme Elite Natio + Inter, Homme Elite Natio + Inter)					

### Samedi

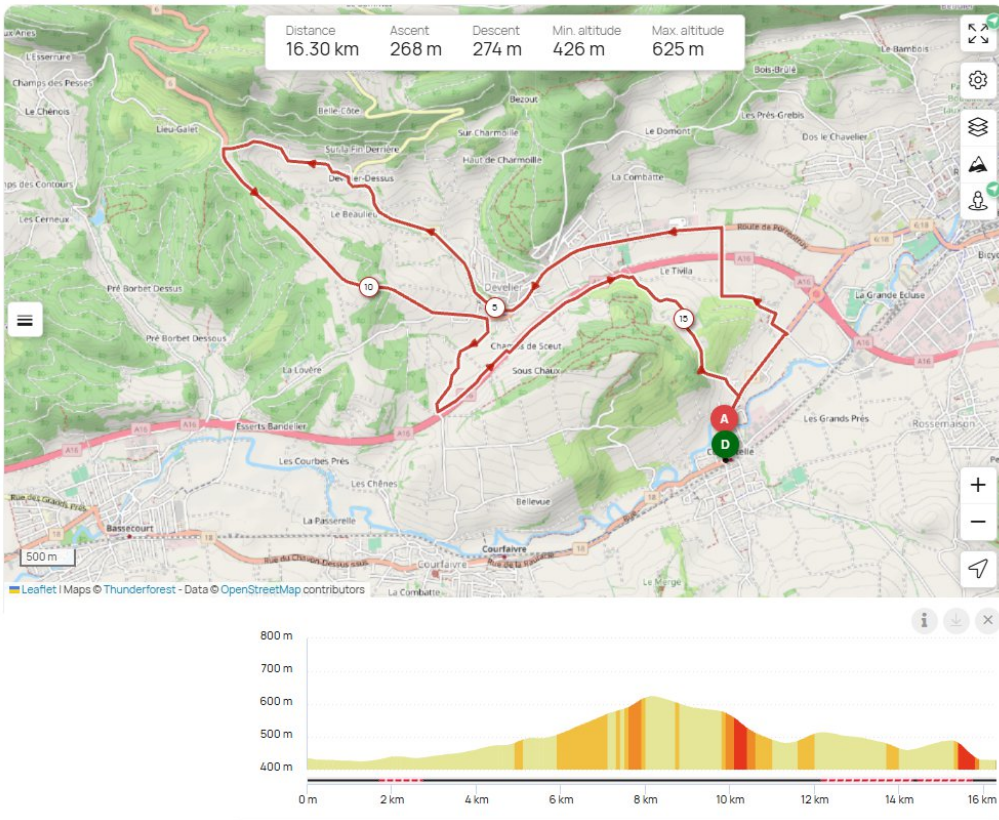
Début	Fin	Course	Circuit	Nb tour	Distance	Dénivelé
<b>Samedi 27 juin 2026</b>						
8h30	*9h15	U15 Road Serie	Ligne Court	2	22.1	272
8h32	*8h50	U13 & U11 Road Serie	Ligne Court	1	11.0	136
9h30	*11h30	U17 Homme	Ligne Long	4	68.2	1140
9h32	*11h15	U17/U19 Femme	Ligne Long	3	51.2	855
11h30	3 cérémonies (U17 F, U17 H, U19 F)					
12h00	*12h25	U11 Road Serie	Critérium	3	9.3	42
12h30	*12h50	U13 Road Serie	Critérium	3	9.3	42
13h00	*13h25	U15 Road Serie	Critérium	4	12.4	56
14h00	*17h45	Elite Femme	Ligne Long	7	119.4	1995
14h10	Podium Swiss Road Seires (U11, U13, U15)					
18h00	2 cérémonies (Femme Elite Natio, Femme Elite Inter)					

## Dimanche

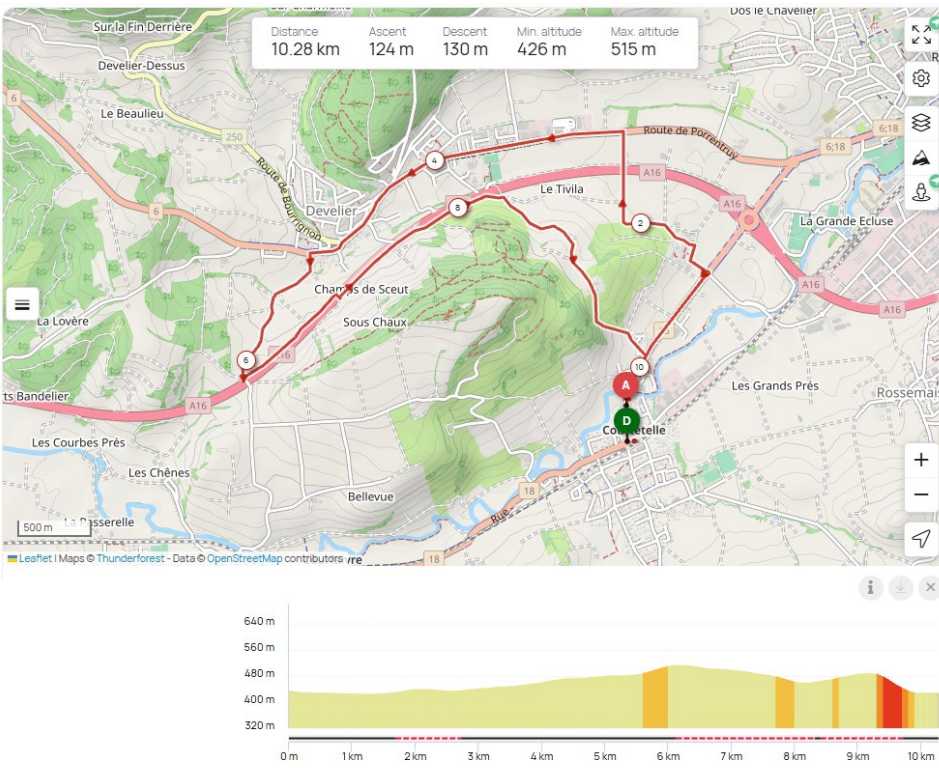
	Début	Fin	Course	Circuit	Nb tour	Distance	Dénivelé
<b>Dimanche 28 juin 2026</b>							
	8h00	*9h25	Paracycling	Ligne Court	4	44.2	544
	8h10	*9h20	Paracycling WH2-H5 + MH2	Ligne Court	3	33.1	408
	10h00	*13h00	U19 Homme	Ligne Long	6	102.3	1710
	10h05	*12h25	Masters	Ligne Long	4	68.2	1140
	10h10	<i>5 cérémonies (Paracycling handbike + Paracycling debout)</i>					
	13h30	*18h15	Elite Homme	Ligne Long	10	170.5	2850
	13h40	<i>9 cérémonies (U19 H, 4x Masters F, 4x Masters H)</i>					
	18h30	<i>2 cérémonies (Homme Elite Natio, Homme Elite Inter)</i>					

# Parcours

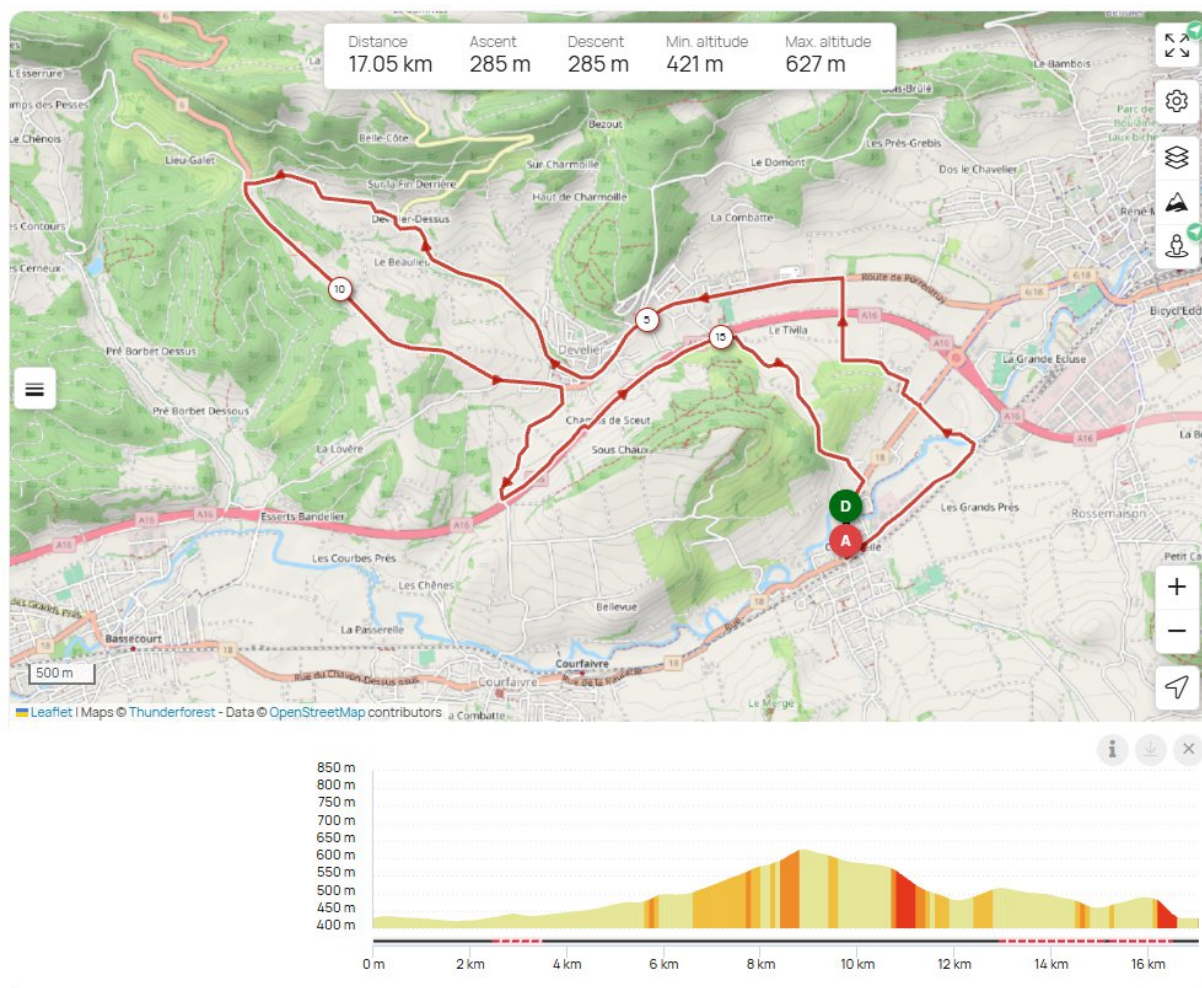
## Contre-la-montre long



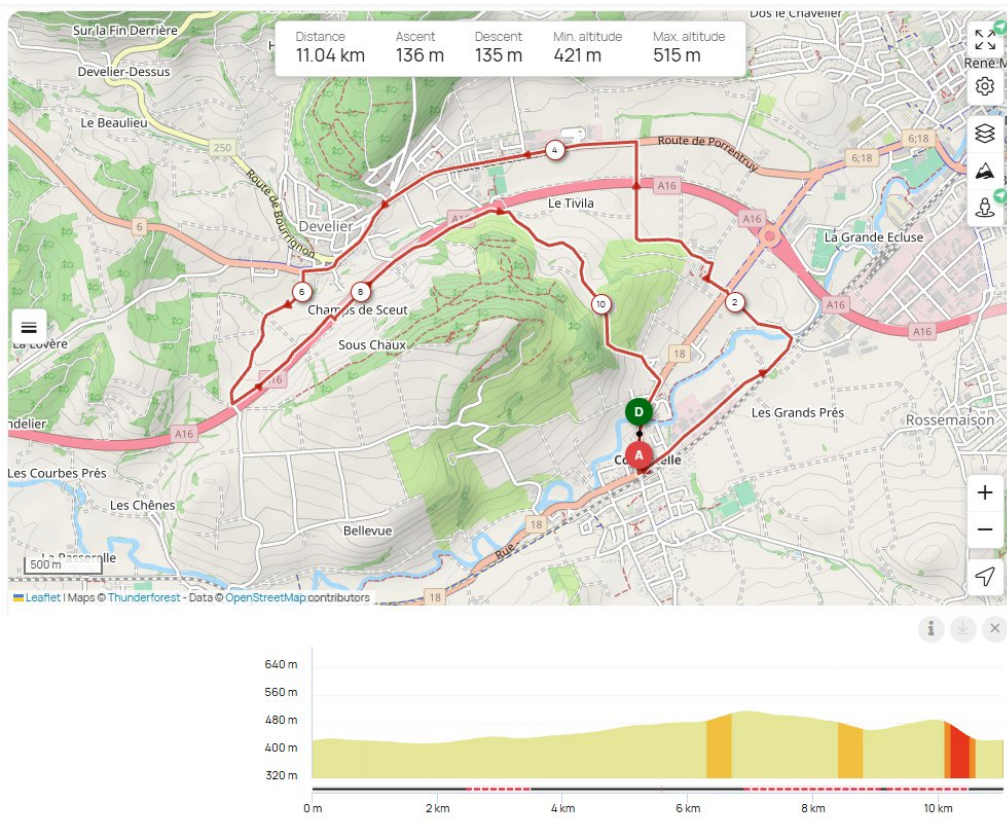
## Contre-la-montre Court



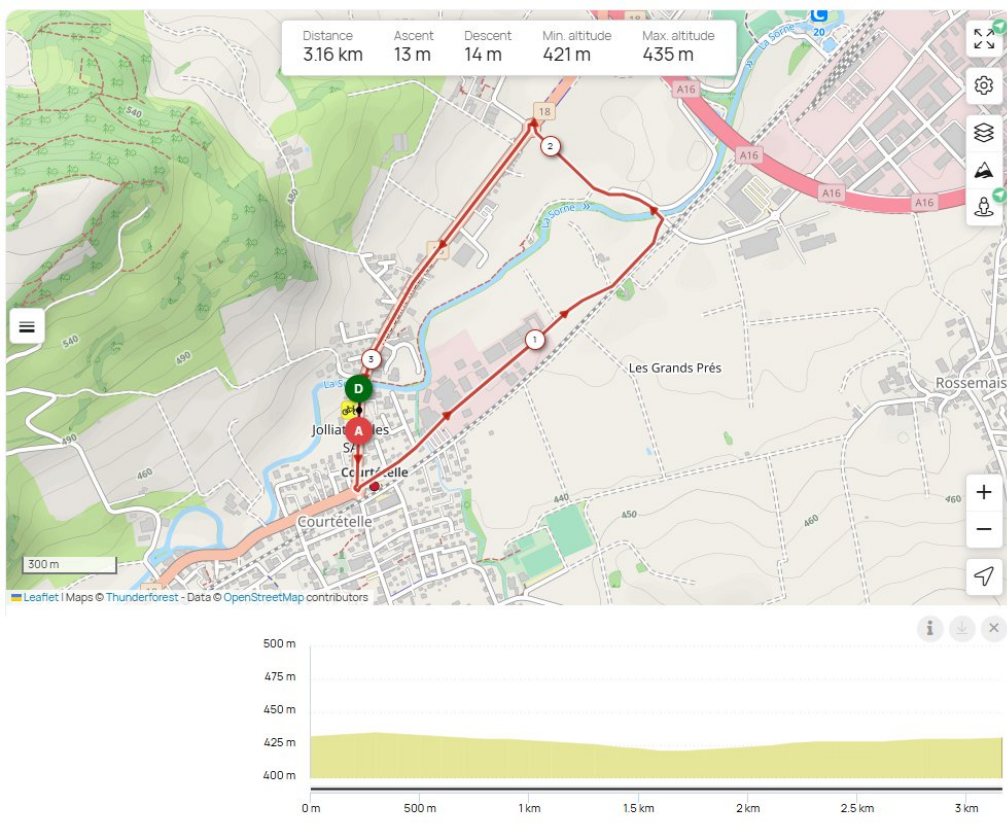
Courses en ligne - Long



Course en ligne - Court



Course en ligne - Critérium

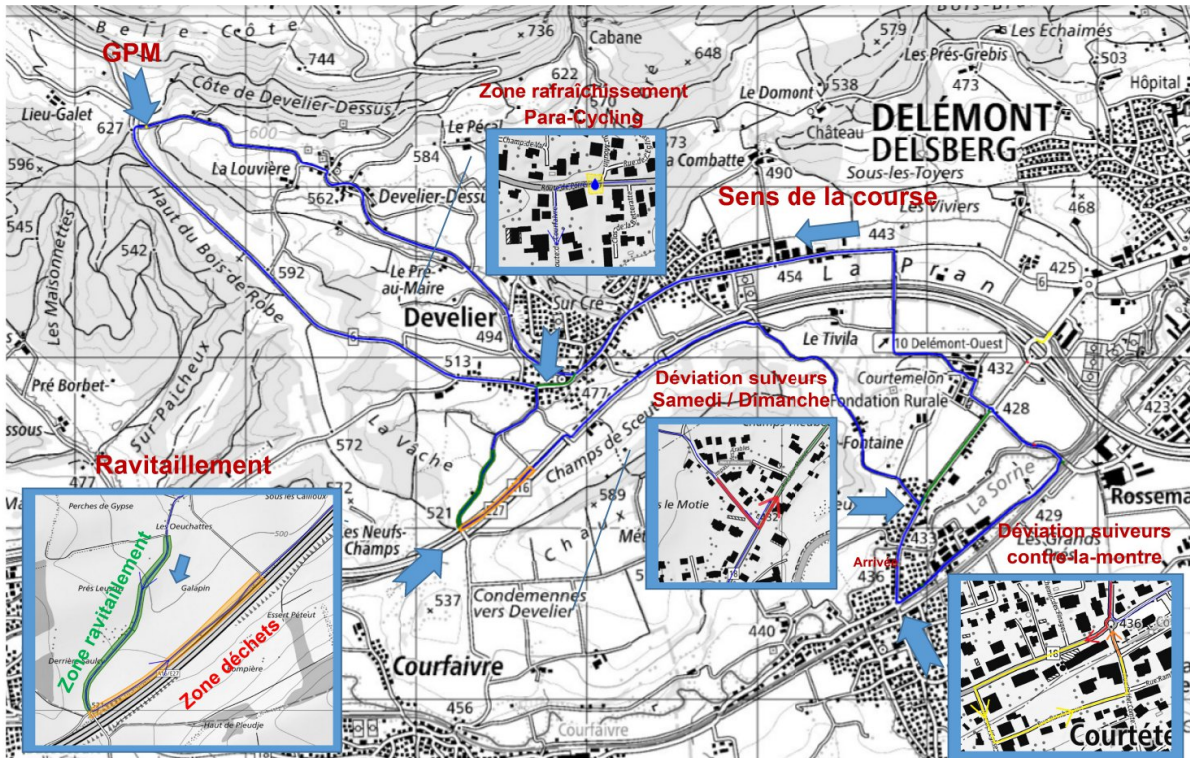


## Plan de situation

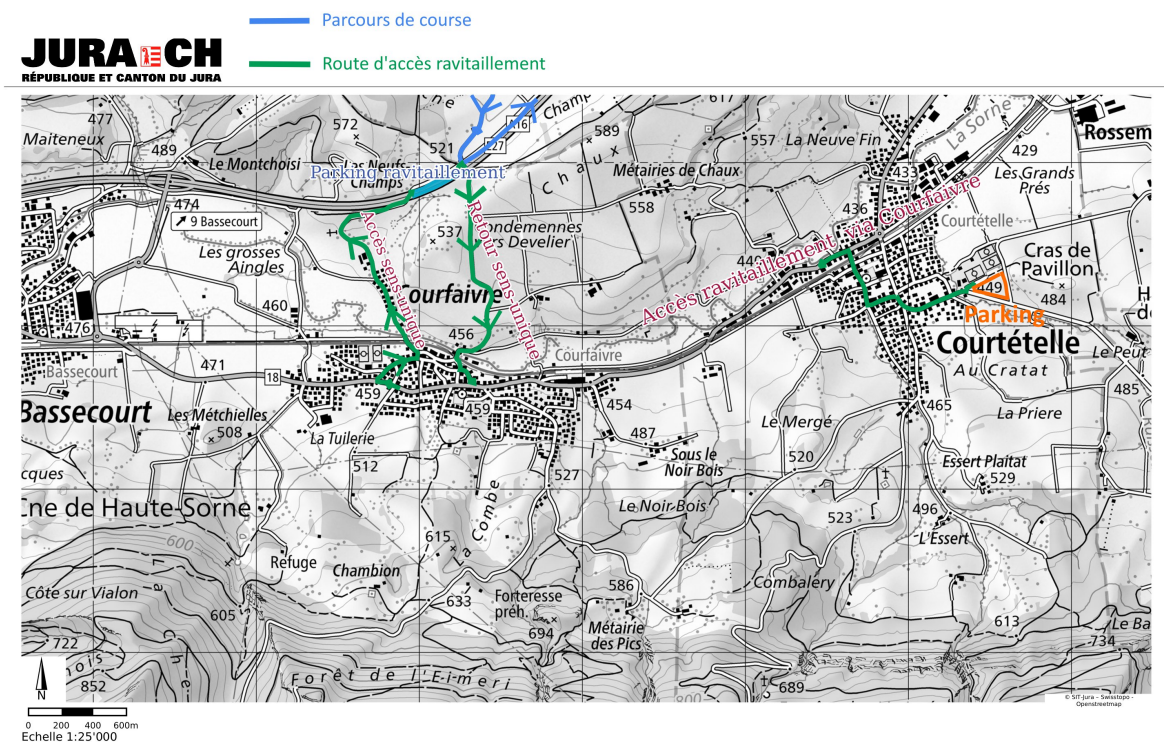


- |   |                               |     |                       |
|---|-------------------------------|-----|-----------------------|
| 1 | Zone d'arrivée avec animation | 5   | Vestiaires et douches |
| 2 | Départ CLM                    | 6   | Parking               |
| 3 | Zone équipes accréditées      | --- | Tracé du parcours     |
| 4 | Contrôle anti-dopage          |     |                       |

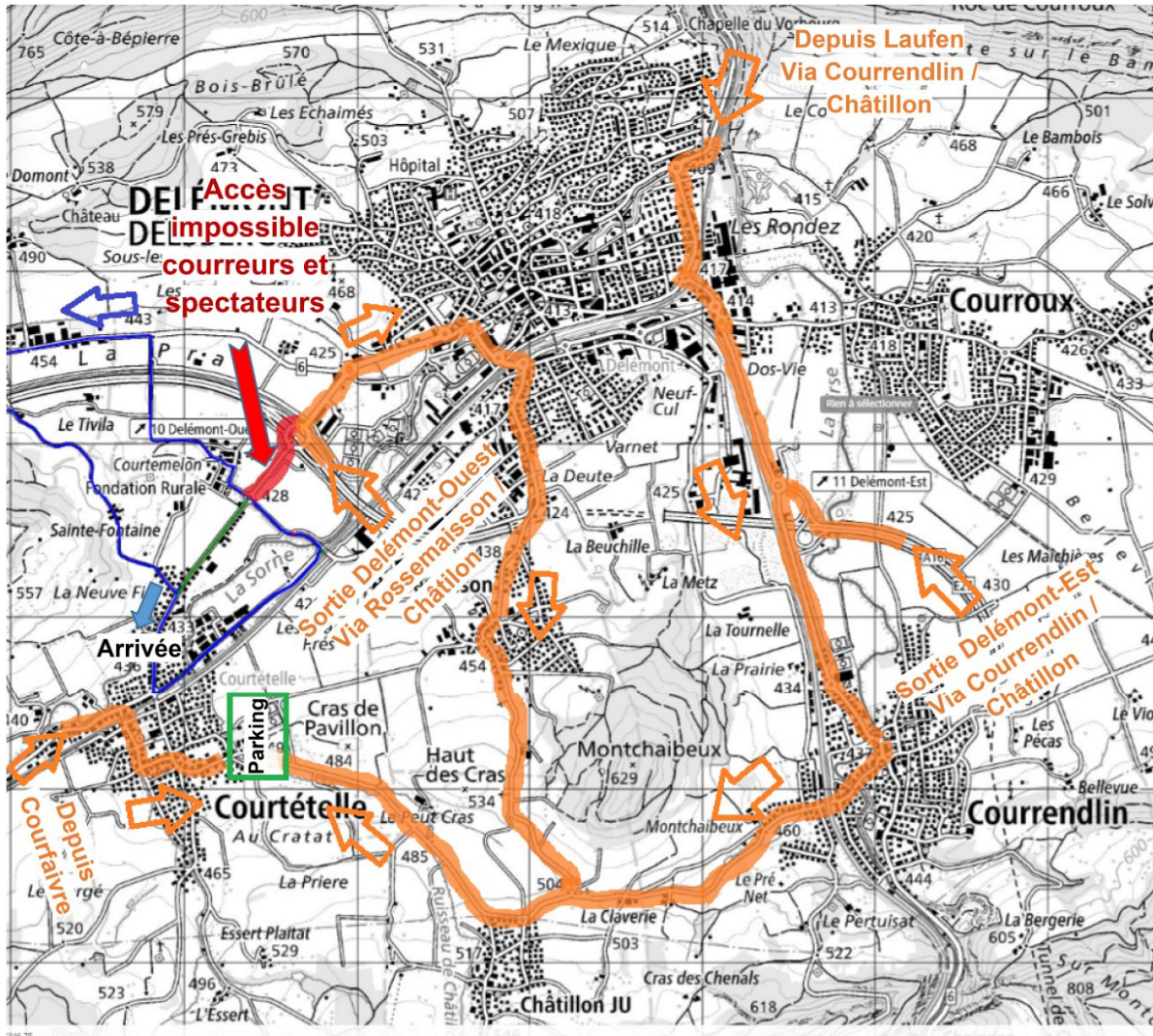
## Plan de situation général parcours



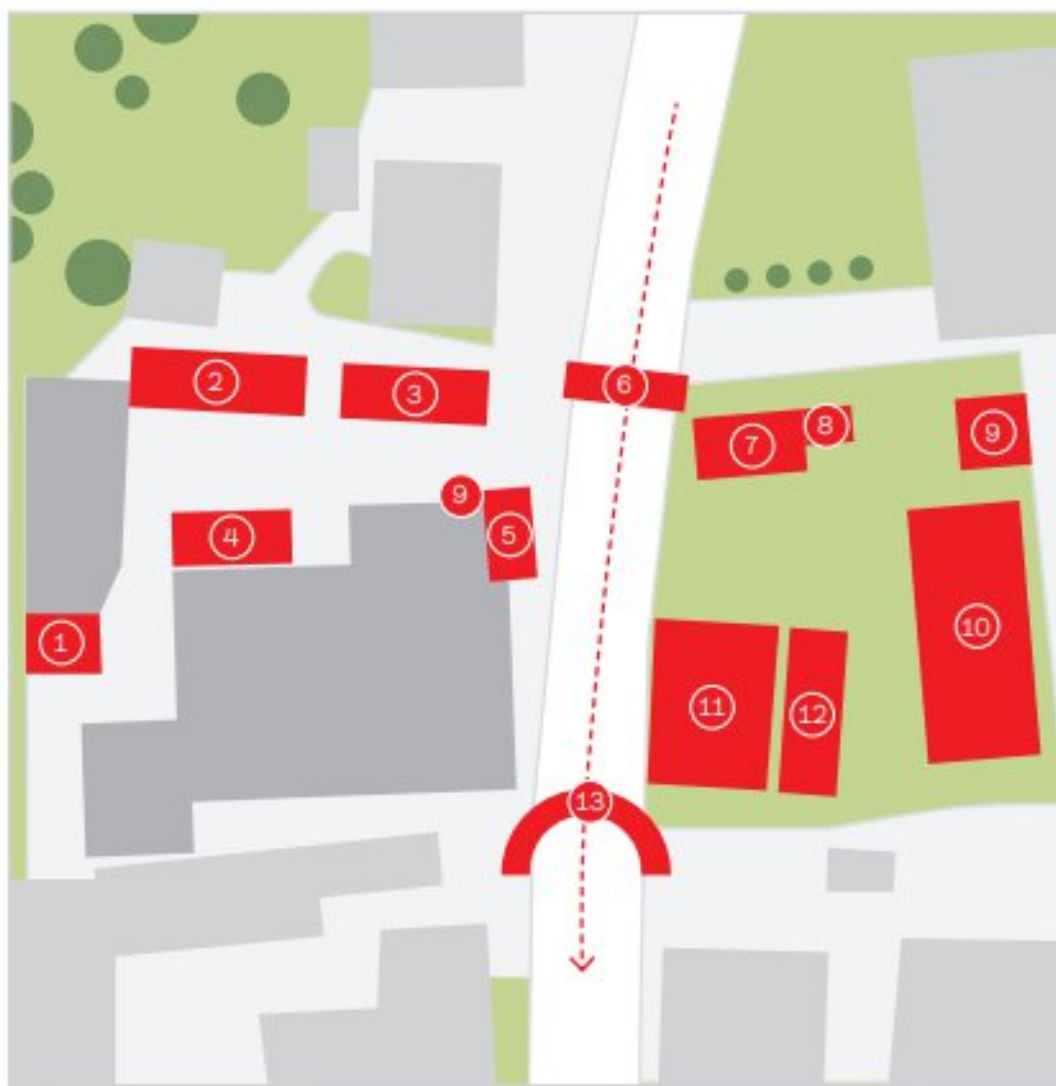
## Accès au ravitaillement



# Plan d'accès au parking



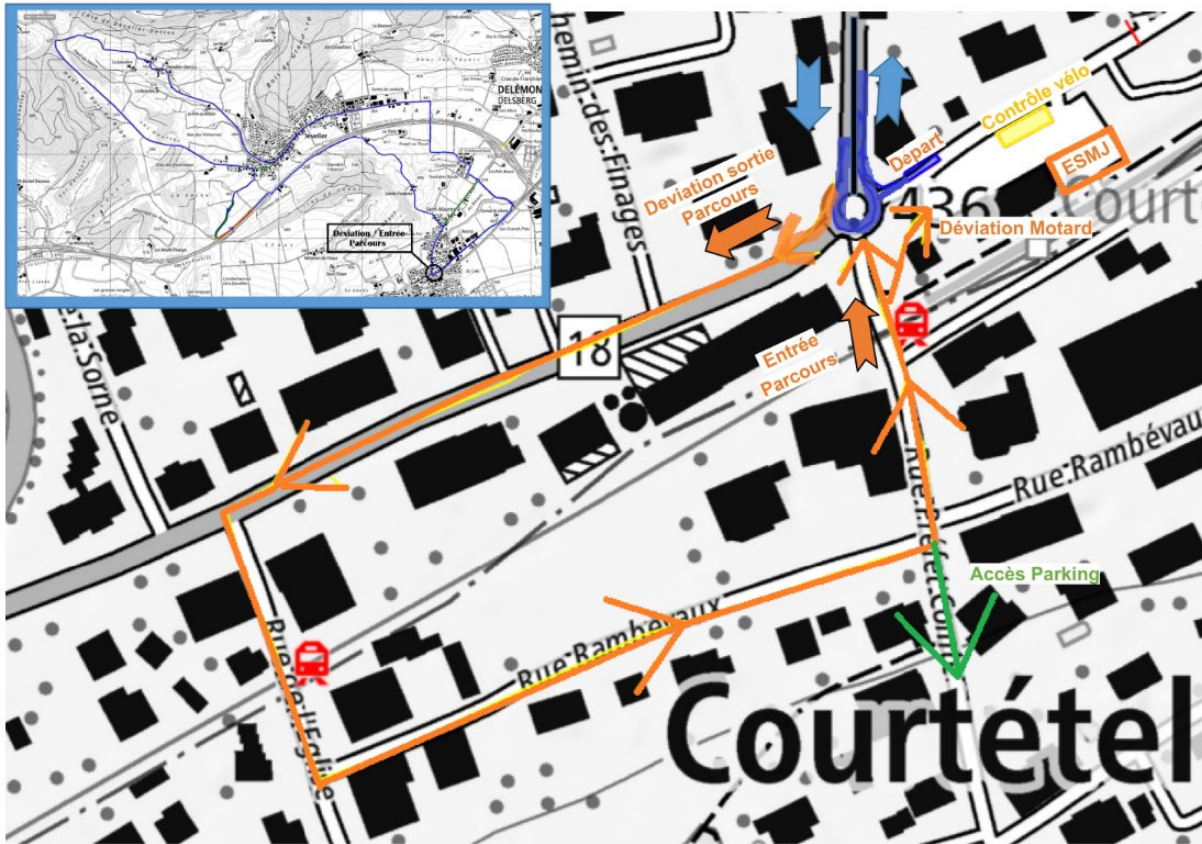
## Plan zone d'arrivée



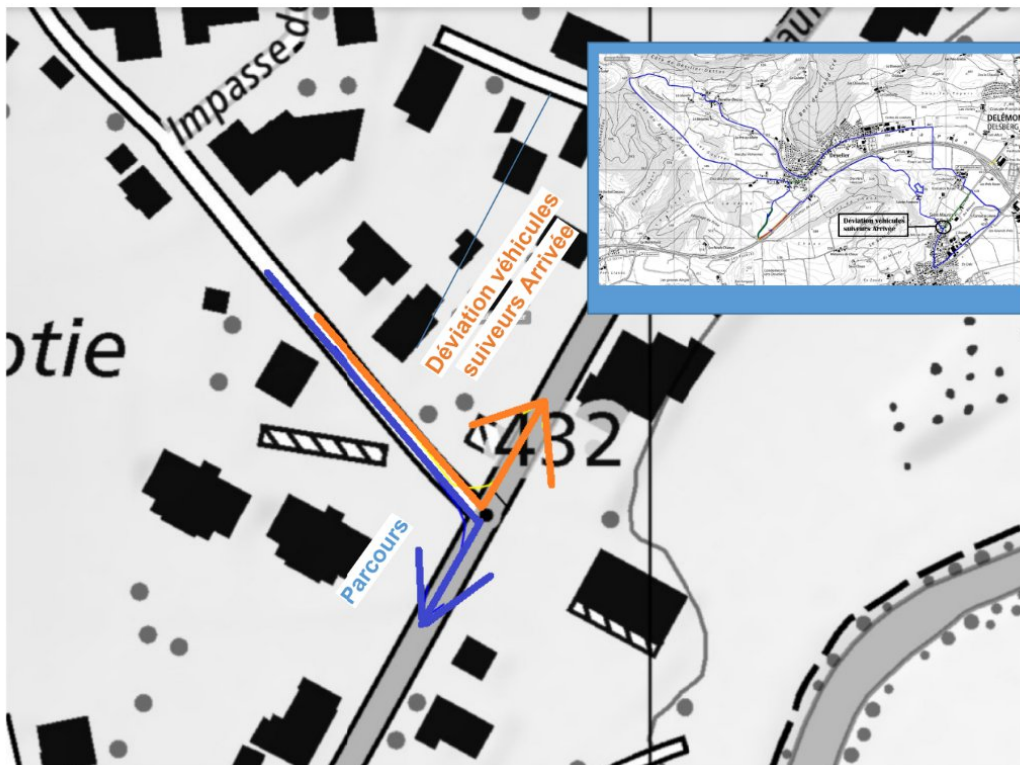
- |   |                            |    |                       |
|---|----------------------------|----|-----------------------|
| 1 | Retrait des dossards       | 8  | Point presse          |
| 2 | 1 <sup>er</sup> secours    | 9  | WC                    |
| 3 | Camion TV                  | 10 | Cantine               |
| 4 | Séance directeurs sportifs | 11 | Espace VIP            |
| 5 | Écran géant                | 12 | Village des exposants |
| 6 | Traversée de la route      | 13 | Arche d'arrivée       |
| 7 | Podium                     |    | ↙ Sens de la course   |

## Plan de déviation

Déviation contre-la-montre Jeudi :



Déviation course en ligne Samedi + Dimanche, 450m avant ligne d'arrivée :



## Contrôle du matériel contre-la-montre

### Bref descriptif des règlements : Contrôle du matériel course contre la montre

Il présente un bref aperçu des principaux règlements à titre d'aide. En cas de doute, les règlements officiels ou la décision du commissaire sur place après mesure du vélo font toujours foi. (art. 1.3.003).

#### Paramètres de la selle et du guidon

##### Standard:

- A. Min. 50 mm:** bec de selle à l'axe du pédalier (art. 1.3.013)
- B. Max. 750 mm** Distance entre le pédalier et l'extrémité du prolongement fixe du guidon, y compris les commandes (art. 1.3.023)
- C. Max. 100 mm** entre point médian du support d'avant bras et le point le plus haut ou le plus bas de l'extension (accessoire compris) (art. 1.3.023)

##### 1 exception possible:

Cat. 1: < 180 cm	Cat. 2: 180.0 - 189.9 cm	Cat. 2: > 190.0 cm
(A) 0 bis 50 mm & (B) max. 750 mm <b>OU</b> (A) min. 50 mm & (B) max. 800 mm  (C) max. 100 mm	(A) 0 bis 50 mm & (B) max. 750 mm <b>OU</b> (A) min. 50 mm & (B) max. 830 mm  (C) max. 120 mm	(A) 0 bis 50 mm & (B) max. 750 mm <b>OU</b> (A) min. 50 mm & (B) max. 850 mm  (C) max. 140 mm

#### Autres règlements importants

- Les coureurs cat 2 & 3 doivent soumettre un formulaire d'attestation de taille auprès de l'UCI (art. 1.3.022)
- Le cadre sera de type classique, soit de «forme triangulaire» (art. 1.3.020)
- Uniquement le matériel autorisé sans modification. Bande de guidon/adhésive autorisée si pas de changement de taille (art. 1.3.002)
- Support d'avant bras max. 125 mm et max. 30°.
- Distance entre l'avant-bras et la fin du guidon min. 180mm (art. 1.3.020)
- Selle: 24-30 cm; Inclinaison: max. 9° (art. 1.3.014)
- Une carte rigide doit passer entre la roue arrière et le cadre (art. 1.3.024)
- Bidons uniquement à l'intérieur du cadre, non intégrés. Min. 4 cm et max. 10 cm. (art. 1.3.024 bis)
- Casque max. 450 mm long et max. 300 mm large (art. 1.3.031)

Quelle: UCI Clarification Guide of Technical Regulation v. 26.01.2023

### Kurzübersicht Reglemente: Materialkontrolle Zeitfahren

Dies ist eine Kurzübersicht mit den wichtigsten Reglementen als Hilfestellung. Im Zweifelsfall gelten immer die offiziellen Reglemente bzw. die Entscheidung des Kommissars vor Ort nach Messung (Art. 1.3.003).

#### Einstellungen Sattel und Lenker

##### Standard:

- A. Min. 50 mm:** Spitze Sattel hinter Tretlager (Art. 1.3.013)
- B. Max. 750 mm** Abstand Tretlager zu Ende der festen Verlängerung des Lenkers inkl. Bedienelemente (Art. 1.3.023)
- C. Max. 100 mm** vom Mittelpunkt Unterarmstütze zum höchsten oder niedrigsten Punkt des Lenkers inkl. Zubehör und Schaltgriffe. (Art. 1.3.023)

##### 1 Ausnahme möglich:

Kat. 1: < 180 cm	Kat. 2: 180.0 - 189.9 cm	Kat. 2: > 190.0 cm
(A) 0 bis 50 mm & (B) max. 750 mm <b>ODER</b> (A) min. 50 mm & (B) max. 800 mm  (C) max. 100 mm	(A) 0 bis 50 mm & (B) max. 750 mm <b>ODER</b> (A) min. 50 mm & (B) max. 830 mm  (C) max. 120 mm	(A) 0 bis 50 mm & (B) max. 750 mm <b>ODER</b> (A) min. 50 mm & (B) max. 850 mm  (C) max. 140 mm

#### Weitere wichtige Reglemente

- Fahrer Kategorie 2 & 3 müssen bei der UCI Antrag über Online Formular einreichen (Art. 1.3.022)
- Rahmen des Fahrrads hat klassische, "dreieckige" Form (Art. 1.3.020)
- Nur zugelassenes Material *ohne Veränderungen*. Lenker- /Klebeband erlaubt, wenn keine Änderung der Grösse (Art. 1.3.002)
- Unterarmstützen max. 125 mm und max. 30°.
- Abstand Unterarmstütze zu Ende Lenker min. 180mm (Art. 1.3.020)
- Sattel: 24-30 cm; Neigung max. 9° (Art. 1.3.014)
- Zwischen Hinterrad und Rahmen muss eine harte Karte passen (Art. 1.3.024)
- Trinkflaschen nur innenseitig im Rahmen, nicht integriert. Min. 4 cm und max. 10 cm. (Art. 1.3.024 bis)
- Helm max. 450 mm lang und max. 300 mm breit (Art. 1.3.031)

Quelle: UCI Clarification Guide of Technical Regulation v. 26.01.2023

## Partenaires

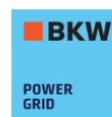
### Platine



### Or



Argent



Bronze

